



**Commune de Meung-sur-Loire  
Compte Administratif 2018**

**Note de présentation brève et synthétique**

**L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».**

Le Compte Administratif a été approuvé le 13 mai 2019.

Le principe de séparation des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable régit l'établissement du budget et du compte administratif.

Chaque année et pour chaque budget, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui retrace les opérations comptables réalisées par l'ordonnateur (Maire) au cours de l'année écoulée.

Ce document doit être en exacte corrélation avec le compte de gestion établi par le Comptable public (Centre des Finances Publiques).

La commune ne compte pas 1 mais 3 budgets, elle doit donc produire 3 comptes administratifs.

♦ **Compte administratif du Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (centre de loisirs, activités périscolaires, restauration scolaire, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, écoles du 1<sup>er</sup> degré, administration,...) financées essentiellement par les dotations de l'Etat et les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière).

♦ **Compte administratif du Budget annexe du service de l'eau potable** (production et distribution de l'eau potable) géré par du personnel communal

♦ **Compte administratif du Budget annexe de la Z.A.C. des Tertres**, lequel retrace les opérations de viabilisation de ce nouveau quartier d'habitation et les ventes de parcelles à bâtir. Ces opérations sont effectuées en régie.

La Commune a continué sa gestion rigoureuse au regard de l'évolution de ses recettes au cours de l'année 2018.

Depuis 2013, la dotation globale de fonctionnement a diminué. Une nouvelle baisse a été enregistrée en 2018 :

2013 : 879 745 €

2014 : 804 288 €

2015 : 620 810 €

2016 : 457 788 €

2017 : 350 627 €

2018 : 322 122 €

L'exonération progressive de la taxe d'habitation a été intégralement compensée. La dotation de solidarité rurale n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que les années précédentes.

Les principaux postes de dépenses et recettes pour l'année 2018 au titre du budget principal se décomposent comme suit :

**Principales recettes de fonctionnement :**

Contributions directes et attributions de compensation de la CCTVL	4 808 967 €
Taxes diverses	1 015 967 €
Recettes des services publics	763 334 €
Intégration des résultats 2015	1 491 554 €
Revenus des immeubles et autres recettes	62 298 €
Dotations et participations	1 307 003 €
Produits de cession	650 €
Produits exceptionnels	1 653 €

**Principales dépenses de fonctionnement :**

Charges à caractère général	1 804 751 €
Charges de personnel	4 232 232 €
Charges financières	62 750 €
Atténuations de produits	163 869 €
Subventions versées (dont C.C.A.S.)	539 914 €
Contributions obligatoires et autres dépenses	594 092 €

**Principales recettes d'investissement :**

Taxe d'aménagement	59 745 €
Subventions d'équipement	532 552 €
FCTVA	110 106 €
Emprunt	550 000 €

**Principales dépenses d'investissement :**

Remboursement capital emprunt	558 415 €
Subventions d'équipement versées	9 374 €
Travaux voiries et réseaux	1 339 785 €
Travaux bâtiments et divers	1 759 796 €
Créance autre établissement public (EPFLI Cœur de France)	0 €
Solde d'exécution reporté	0 €

En investissement, ont notamment été réalisés en 2018, les travaux suivants : démarrage de la rénovation des bassins extérieurs de la piscine, lancement de l'étude de réaménagement de l'ancien collège, refonte de la signalétique de ville, fin de la rénovation de l'éclairage public, travaux de voirie, travaux de réaménagement de l'espace public dans le quartier des Potières.

Des participations ont été versées à la Communauté de Communes et à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental (E.P.F.L.I.) Foncier Cœur de France pour la dernière année.

Le compte administratif du service de l'eau se décompose quant à lui comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes	804 200 €
Dépenses	316 098 €
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes	288 231 €
Dépenses	140 942 €

Il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'eau potable qui demeure fixé à 0.80 € H.T le m<sup>3</sup>. Les capacités de la section d'investissement ont été préservées en vue de la réalisation d'opérations liées au cuvelage des châteaux d'eau. Des changements sur les branchements en plomb ont été effectués au cours de l'année 2018 sur la RD 2152 (71).

Certains éléments du patrimoine sont en cours de cession. Parallèlement, une souscription a été lancée pour la restauration de la Porte d'Amont.

L'encours de la dette sur le budget principal est de 2 630 719 (dont 550 000 € de prêt relais) au 31 décembre 2018, et celui de la Z.A.C. des Tertres de 7 677 789 €. La Commune a poursuivi son désendettement. Elle dispose de la capacité à recourir à de nouveaux emprunts pour le financement de projets en 2019 au titre du budget principal.

Tels sont les principaux éléments financiers qui caractérisent le compte administratif 2018.